PRÉSENTATION

L'art des brèches.

Pratique des citations dans la Première Modernité (XVIe-XVIIIe siècles)

PIERRE LYRAUD

> En proposant des énigmes au cours de leurs *symposia*, les anciens ne procédaient pas comme les modernes qui se demandent les uns aux autres laquelle est la forme la plus érotique dans les relations sexuelles [...]. Les anciens préféraient le jeu suivant : répondant à un hôte qui disait un vers épique ou iambique, à tour de rôle ils le reprenaient avec le vers suivant ; et à celui qui récitait le début d'un passage, ils répondaient avec les vers d'un autre poète qui avait exprimé la même opinion.
>
> Cléarchos de Soles[1]

« Et quelle blancheur, soudain, si l'on venait à gommer du champ de conscience les mille et une citations et bouts de phrases et bouts de chansons qui vont et viennent et occupent, en un fragment d'instant, tout le terrain[2]. » Ainsi Claude-Louis Combet décrit-il l'occupation mouvante des citations, tout à la fois lieux textuels à intégrer et à s'approprier, lieux communs à interroger, lieux de mémoire à convoquer, engageant ainsi des modes pluriels de présence et des modes pluriels de rapport à un « déjà-dit ». C'est à cette pluralité que cette livraison d'*Études françaises* est consacrée.

1. Cité par Claude Calame, « Modes de la citation et critique de l'intertextualité : jeux énonciatifs et pragmatiques dans les *Theognidea* », dans Catherine Darbo-Peschanski (dir.), *La citation dans l'Antiquité*, Paris, Jérôme Millon, « Horos », 2004, p. 241.

2. Claude-Louis Combet, *Proses pour saluer l'absence*, Paris, Corti, « En lisant en écrivant », 1999, p. 25.

Regards sur la citation

La citation n'est certes pas sans histoire, que l'on rappellera d'abord, avant de proposer un panorama critique des recherches qui lui sont consacrées. On sait, depuis les travaux fondateurs de Bernard Beugnot[3], d'Antoine Compagnon[4], de Marc Fumaroli[5] et d'Ann Moss[6], que cette histoire, pour s'en tenir à l'Ancien Régime, coïncide plus ou moins avec le passage d'une rhétorique des savoirs, emblématisée par l'éloquence parlementaire, à une rhétorique des bienséances, synthétisée et mise en œuvre par les *Entretiens* du Père Bouhours (1671), ou encore, d'une rhétorique de la citation explicite, tenue pour garante du vrai, à une rhétorique de la citation allusive, égrenée pour le plaisir du jeu et de la variété. Tels sont déjà, au demeurant, des contours dont le XVIIe siècle avait parfaitement conscience : Claude Fleury en est un témoin remarquable, quoique partial, qui fait retour sur « le grand règne des citations[7] » pour mieux en suggérer la déposition. De Budé et Alciat à lui-même et à ses contemporains, on mesure avec lui que « le passage de la citation explicite à la citation allusive ne correspond pas seulement à un changement de catégorie ou de place dans l'échelle des procédés que nous suivons ; il signale au XVIIe siècle une évolution du goût, le glissement d'une esthétique savante à une esthétique mondaine, d'une poétique de la *memoria* à une poétique de l'*elocutio*[8] ». Dès le XVIIe siècle, donc, la citation est devenue le nom d'un *moment* rhétorique[9].

3. Bernard Beugnot, « Dialogue, entretien et citation à l'époque classique », *Revue canadienne de littérature comparée*, vol. 3, nº 1, hiver 1976, p. 39-50 ; et « Un aspect textuel de la réception critique : la citation », *Œuvres et critiques*, vol. I, nº 2 (« De Ronsard à Molière »), été 1976, p. 5-19. Tous deux recueillis dans *La mémoire du texte. Essais de poétique classique*, Paris, Champion, « Lumière classique », 1994, p. 303-317 et 281-301.

4. Antoine Compagnon, *La seconde main ou le travail de la citation*, Paris, Seuil, 1979.

5. Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria », de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, « Hautes études médiévales et modernes », 1980.

6. Ann Moss, *Les recueils des lieux communs. Apprendre à penser à la Renaissance*, Genève, Droz, « Titre courant », 2002.

7. Claude Fleury, « Si l'on doit citer dans les plaidoyers. Second dialogue », dans *Écrits de jeunesse. Tradition humaniste et liberté de l'esprit*, éd. Noémi Hepp et Volker Kapp, Paris, Champion, « Sources classiques », 2003, p. 140.

8. Bernard Beugnot, « XVIIe et modernité : regards croisés sur intertextualité et réécriture », *Dix-septième siècle*, nº 236, juillet 2007 (« Trente ans de recherches rhétoriques »), p. 447-448.

9. Avec des scansions parfois un peu différentes. Charles Perrault attribue le moment citationnel non exactement à la rhétorique humaniste de la fin du XVIe siècle, mais à la fin

Regarder la citation implique de fait d'aller au-delà d'elle-même : c'est, avec elle, le mode de l'argumentation qui évolue, une argumentation d'abord confiant sa fertilité philosophique à ces pièces détachées que sont les « lieux communs », rassemblés en florilèges, puis suspicieuse – elle le fut à vrai dire dès le départ – à l'égard de ces réservoirs de plus en plus assimilés à un prêt-à-penser improductif. Avec la promotion d'une raison puisant en son propre fonds, se disqualifient les fleurs étrangères qui serviront à décorer plus qu'à raisonner. Les florilèges certes persistent – on ne vit pas sans mémoire[10] – mais ils changent de fonction : ils n'œuvreront plus tant à l'amplification d'une pensée qu'à la fixation de communautés de goûts, réunies autour de valeurs partagées, de noms reconnus, de styles transmis et aimés. On devra ainsi parler de mutation de l'usage citationnel, dès lors, plus que de disqualification.

Et comment, de toute manière, ne pas citer en ces siècles où l'imitation constitue le régime primordial de l'invention, qui ne laisse certes pas aveugle la singularité du scripteur, mais l'inscrit dans un champ de différences[11] ? Mais comment, à rebours, apprécier la mesure d'une citation si tout est, en théorie, pensable comme imitation ? Là se rencontre la traditionnelle question des limites de la citation, qui n'est sans doute qu'une espèce de la « littérature au second degré[12] ». Aussi labile qu'omniprésente, elle peut aussi bien renvoyer à des « passages », fidèlement transcrits ou (in)fidèlement glosés, à des « bons mots », des « devises » ou des « sentences ». Furetière ne se risque à aucune définition précise, la rangeant sous le régime de l'« [a]llégation de quelque loi, de quelque autorité, de quelque passage » et enregistrant au passage le discrédit qui pèse alors sur elle – « les pédants sont sujets à faire beaucoup de *citations* inutiles, et par pure ostentation. Les *citations*

des enfantillages du roman pastoral. Voir *Parallèle des Anciens et des Modernes, en ce qui regarde les arts et les sciences*, Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1688, t. I, p. 56.

10. Voir Éric Méchoulan, *Le livre avalé. De la littérature entre mémoire et culture (XVIe-XVIIIe siècle)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, « Espace littéraire », 2004.

11. Voir les réflexions de Jean Lecointe, *L'idéal et la différence. La perception de la personnalité littéraire à la Renaissance*, Genève, Droz, « Travaux d'humanisme et de Renaissance », 1993. Sur la fertilité de l'invention par citation, et la dynamique de la confrontation à l'arrière-plan, voir l'exemple donné par Alicia C. Montoya à partir du théâtre de Marie-Anne Barbier (« Théorie et pratique des citations de Corneille et Racine chez Marie-Anne Barbier », *Littératures classiques*, n° 52 [« Campistron et consorts : tragédie et opéra en France (1680-1733) »], automne 2004, p. 61-73).

12. Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, « Poétique », 1982.

ne sont plus guère à la mode dans les discours oratoires »[13]. Mais c'est aussi, toute concise que soit cette définition, lier la citation, d'une part, à une forme de *monstration*[14] d'un discours *autre* (l'hétérogénéité se voit dans la linéarité du discours), *convoqué* (la citation à comparaître n'est jamais loin), et, d'autre part, à la rhétorique de la *preuve*[15]. C'est là, valeur probatoire en plus, la définition « courant[e][16] » de la citation qui, tout en ne précisant pas sa forme, ne dit pas rien de sa nature.

À la difficulté de fixer des contours, on ajoutera la complexité à rendre compte du geste même qui accompagne la citation. Car de quoi la découpe (d'un texte) et la greffe (dans un autre texte) sont-ils le nom ? À y regarder de près, la citation ne peut être qu'un « lieu de tensions[17] », comme le proposait Bernard Beugnot, dont on pourrait dresser une première liste : entre thésaurisation et création, entre argumentativité et ornementalité, entre révérence et irrévérence, entre acculturation et altérité, entre lissage et rupture, entre icône et indice[18], entre allégation particulière et universalisation, la citation recouvre toute une gamme de modalités concurrentes loin de stabiliser une fois pour toutes

13. Antoine Furetière, *Dictionaire universel, Contenant generalement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts* […], Amsterdam et La Haye, Arnout & Renier Leers, 1690, article « Citation » (gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b/f411).

14. « Alléguer » : « [S]ign[ifie] aussi : Représenter, mettre en avant » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1re éd., 1694, t. I, p. 28 col. 1) – ce que l'on retrouve au demeurant comme négativement dans la mention de « l'ostentation » des citations dans la définition de Furetière.

15. « Alléguer » : « Citer une autorité pour prouver une proposition avancée » (*Dictionnaire de l'Académie française*, *ibid.*).

16. Voir Jacqueline Authier-Revuz, *La représentation du discours autre. Principes pour une description*, Berlin, De Gruyter, « Études de linguistique française », 2020, p. 360 (« Appendice au chapitre 9 : citer / citation : l'éventail polysémique »). La citation va de l'usage courant (combinaison du discours autre, de la représentation et de l'autonymie) à la définition la plus large, partagée souvent par les linguistes, en vertu de laquelle *tout* discours autre est assimilé à de la citation. Voir Laurence Rosier, *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles, Duculot, « Champs linguistiques. Recherches », 1999 ; Ulla Tuomarla, *La citation mode d'emploi. Sur le fonctionnement discursif du discours rapporté direct*, Helsinki, Academia Scientiarum Fennica, 2000.

17. Bernard Beugnot, « Dialogue, entretien et citation à l'époque classique », *loc. cit.*, p. 289.

18. Voir Antoine Compagnon : « L'icône est une citation qui qualifie le citateur lui-même, quand il assume une énonciation propre malgré la reprise ; le pastiche, la citation implicite, la réminiscence sont d'ordre iconique : des paroles secondes qui revendiquent leur identité, leur spécialité dans la similarité, par l'appropriation, la mainmise, la violence » (*op. cit.*, p. 79) ; « L'indice est une citation d'auteur : une motion de confiance, ou de censure (ce qui revient au même du point de vue de la reconnaissance), par laquelle le citateur s'absente, dégage sa propre responsabilité, renvoie l'énonciation » (*ibid.*, p. 78).

une pratique citationnelle de la Première Modernité, parfaitement consciente « des arabesques possibles de l'écriture et des polyphonies du texte[19] ». Mais ces tensions recouvrent aussi d'âpres questions, qui les traversent toutes, et que l'on évoquera tout aussi rapidement en synthétisant les travaux qui ont permis de les faire apparaître.

La question de la textualité est peut-être celle qui est la plus fréquemment posée par « l'enchâssement » d'une citation, comme le dit fort bien la métaphore de l'orfèvrerie : comment négocier cette « brèche » qu'elle est, selon le mot de Jean-Pierre Camus dans ses *Diversités*[20], entre continuité et discontinuité ? D'un point de vue linguistique, cela engage des réflexions sur la détachabilité d'une citation, sur la diversité des modalités de son insertion, qui varient considérablement d'un siècle à l'autre[21], et en particulier sur l'évolution des marqueurs typographiques (généralisation des italiques, retravail de la mise en page, apparition des notes de bas de page sourçant tout autrement les allégations[22], etc.) et des signes de ponctuation (doubles *diplè*, guillemets, deux-points qui, non sans mal, se standardisent au XVIIIe siècle, etc.). On y ajoutera la question de la grammaire (gestion des introducteurs, complémentarité syntaxique ou pure juxtaposition, etc.), du rythme (maintien d'un même style syntaxique, au nom de l'idée d'un lissage textuel, etc.), et de l'énonciation (passage d'une voix à une autre, d'un point de vue à un autre, etc.) négociant ce *dit* que d'abord *je* n'ai pas dit. Il va de soi que le *support* et le *genre* sont là des données essentielles : le *support* parce qu'il n'en va pas de même dans une performance orale (comme le plaidoyer ou le sermon) et dans un texte imprimé, où les dispositifs citationnels peuvent être tout à la fois plus précis (annotations marginales, italiques délimitant les segments citationnels) et moins démarcatifs (comment indiquer par exemple les tons ?) ; le *genre* parce qu'il n'en va pas de même dans un roman burlesque, qui fera du ravaudage une esthétique très concertée, dans une méditation où une voix singulière se ressource à des voix venues de

19. Bernard Beugnot, « Un aspect de la réception critique : la citation », *loc. cit.*, p. 303.

20. Jean-Pierre Camus, *Les diversités*, Paris, chez Claude Chappelet, 1613, t. VIII (Livre XXIX, lettre CVII, « Jugement des *Essais* de Michel Seigneur de Montaigne »), p. 429, cité par Olivier Millet, *La première réception des « Essais » de Montaigne (1580-1640)*, Paris, Champion, « Études montaignistes », 1995, p. 174.

21. Voir Nina Catach, *La ponctuation. Histoire et système*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2009 [1994], p. 72-82.

22. Anthony Grafton, *The Footnote. A Curious History*, Cambridge, Harvard University Press, 1997.

plus haut[23], dans une lettre, modélisée par des traités d'épistolographie qui semblent plutôt tendus vers l'idéal du lissage syntaxique, et dans un recueil de bons mots (ou le genre des *ana*) qui repose plutôt sur la compilation et l'accumulation de discours directs et l'inscription de ces bons mots dans une chaîne de circulation mondaine[24]. Et cela engage enfin ce qu'on pourrait appeler « l'effet de citationnalité », selon la mise en scène de la source énonciative du propos rapporté, depuis les citations très précisément sourcées jusqu'à celles pensées comme des émanations stéréotypiques, ou de la citation fortement alléguée à la « petite phrase » sans origine énonciative ou sans qu'on se sente obligé d'en invoquer la source – pour parler comme Camus, de « cotter » les « bordures des marges »[25]. C'est là, évidemment, un élément propre à la vie de la citation : sa vocation à se transporter, à s'exporter. Pascal, par exemple, en observateur et interprète lucide des évolutions stylistiques de son temps, associait sa propre « manière d'écrire » à celle « d'Épictète et de Montaigne » sous les espèces de l'insinuation, de la mémoire et de la citabilité : « La manière d'écrire d'Épictète, de Montaigne et de Salomon de Tultie est la plus d'usage qui s'insinue le mieux, qui demeure plus dans la mémoire et qui se fait le plus citer, parce qu'elle est toute composée de pensées nées sur les entretiens ordinaires de la vie[26]. » Mais on sait bien à quel point la capacité d'une « petite phrase » à se faire retenir est à double tranchant[27] : ce qu'elle gagne en mémorabilité – et certaines rhétoriques, reprenant un mot de Cicéron[28], lieront

23. Voir Anne Régent-Susini, « La mise en œuvre des citations bibliques dans la *Politique* de Bossuet », *Bulletin des amis de Bossuet*, n° 36, 2009, p. 62-77 ; et « Le soleil et le miroir. Bossuet traducteur dans les *Méditations sur l'Évangile* et les *Élévations sur les Mystères* », *Cahiers de philosophie et de littérature*, n° 17, 2004, p. 41-64.

24. Voir Karine Abiven, « Citation des paroles d'autrui dans les cercles mondains du XVIIe siècle : formes et stratégies de la circulation du discours », quatrième colloque Ci-Dit : « Discours rapporté, citation et pratiques sémiotiques » (Nice, 11-13 juin 2009). Disponible en ligne : hal.science/hal-03657439, page consultée le 31 mai 2025.

25. Jean-Pierre Camus, *op. cit.*, p. 423 (cité par Olivier Millet, *op. cit.*, p. 171).

26. Voir Pascal, *Pensées. Opuscules et lettres*, éd. Philippe Sellier, Paris, Classiques Garnier, 2011 [1999], fragment 618. Sur le goût de Pascal pour les citations énergiques, voir Pierre Lyraud, « Vers la *particitation* : les citations latines bibliques dans les *Pensées* de Pascal », *Le Français préclassique 1500-1650*, n° 23, 2021, p. 97-108.

27. Sur le parcours de ces « petites phrases » qui peuvent devenir « sans texte », voir Dominique Maingueneau, *Les phrases sans texte*, Paris, Armand Colin, « U. Linguistique », 2012.

28. Cicéron, *De oratore*, 3, 202.

citation et « commoration », figure d'insistance ou d'appesantissement pour arrêter le regard[29] –, elle peut le perdre en vitalité.

La question esthétique cède ici le pas à une question philosophique d'importance considérable, ainsi formulée par Claude Fleury : « Aussi faut-il demeurer d'accord, n'en déplaise aux universités et à tous leurs suppôts, que la science toute seule ne donne pas grande autorité dans le monde et qu'elle fait plus admirer celui qui la possède qu'elle ne le fait estimer[30]. » Certes, « il arrive bien plus souvent qu'un bon esprit fait produire lui-même à ses propres pensées tout le fruit dont elles sont capables, et qu'ensuite quelques autres, les ayant ouï estimer, les empruntent et s'en parent, mais sans en connaître l'excellence[31] ». Quel est au juste le poids des citations ? Le recours à ces citations ne masquerait-il pas le règne du tout-puissant amour-propre, troquant la justesse de la pensée (ce pour quoi on se ferait estimer) contre la beauté d'un ornement (ce pour quoi on peut à la rigueur être admiré), ou le raisonnement contre le goût de l'érudition ? Masquerait-il même, comme l'affirme Perrault, un certain désespoir de l'humanité en sa capacité à produire de nouvelles connaissances ? La citation est-elle une arme anti-progrès[32] ? Récurrent, dans les traités rhétoriques, est en tout cas le reproche d'ornementalité adressé à la citation, reléguée à une vaine surface. Mais c'est par là que sa dimension argumentative, fût-ce pour être rejetée, est examinée. Offrant une première « pragmatique de la citation[33] », les rhétoriques déclinent ses fonctions depuis le rôle logique de l'exemple (elle est alors insérée dans un raisonnement abductif) jusqu'à son ambiguïté à l'égard du *pathos*, en passant par sa fonction ambivalente d'un point de vue éthique. Et certes, la citation,

29. Richesource, *L'éloquence de la chaire ou la rhétorique des prédicateurs* (1655), 2e éd., Paris, à l'Académie des Orateurs, 1673, p. 142.

30. Claude Fleury, « Si on doit citer dans les plaidoyers. Premier dialogue », dans *op. cit.*, p. 55.

31. Pascal, *De l'art de persuader*, dans *L'œuvre*, éd. Pierre Lyraud et Laurence Plazenet, Paris, Bouquins / Mollat, 2023, p. 525. Voir les remarques semblables de La Mothe Le Vayer, dans « De la lecture des livres et de leur composition », dans *Œuvres*, Paris, chez Louis Billaine, 1669, t. VIII, p. 466-467, sans doute inspiré, comme Pascal, par Montaigne. Voir *Essais*, I, 25 ; I, 26 (dans *Essais I*, éd. Emmanuel Naya, Delphine Reguig-Naya et Alexandre Tarrête, Paris, Gallimard, « Folio. Classique », 2009, p. 303, 315), III, 8 (dans *Essais III*, *ibid.*, p. 223-224).

32. Voir Charles Perrault, *op. cit.*, p. 95-96.

33. Anna Jaubert, Juan-Manuel López Muñoz, Sophie Marnette, Laurence Rosier et Claire Stolz (dir.), *Citations I. Citer à travers les formes. Intersémiotique de la citation*, et *Citations II. Citer pour quoi faire ? Pragmatique de la citation*, Louvain-La-Neuve / Paris, Academia / L'Harmattan, « Au cœur des textes », 2011.

lorsqu'elle est le prétexte à une incessante pratique d'allégation – quelque chose comme le moderne *name-dropping* – semble au plus loin de la fertilité de la raison – d'où les portraits acides des allégateurs professionnels chez Montaigne ou chez Guez de Balzac[34]. Mais on ne saurait durcir le trait : les mêmes Montaigne et Guez de Balzac puisent, et combien, dans le fonds des citations pour réinventer une langue et, partant, un style à leur mesure[35]. Aussi la citation peut-elle être un épouvantail lorsqu'il s'agit de condamner une pensée aliénée[36] ou d'opposer, à vrai dire topiquement, la raison et l'autorité, la valorisation de ses propres forces et le recours à l'altérité[37], mais elle ne saurait être *per se* condamnable. Elle peut empiéger une pensée qui ne voudrait pas avancer par elle-même, mais elle peut aussi contribuer à la course de cette même pensée, en vertu de la malléabilité de l'autorité : elle aide à avancer en explorant les voix du passé, en les réexaminant, en les discutant, tout bonnement, ou en les mettant à distance[38], parfois violemment. Que l'on pense sur ce point aux scénographies polémiques d'un Pascal[39], au XVIIe siècle, ou d'un Voltaire contre Pascal,

34. Montaigne, *Essais* (III, 13), éd. sous la dir. de V.-L. Saulnier, Paris, Presses universitaires de France, 1965, p. 1081 ; Guez de Balzac, « Entretien IX », *Les entretiens (1657)*, éd. Bernard Beugnot, Paris, Didier, « Société des textes français modernes », 1972, t. I, p. 209-210.

35. Sur Montaigne, voir Jean-Yves Pouilloux, *Lire les « Essais » de Montaigne*, Paris, Maspero, 1969 ; Claude Blum, « La fonction du "déjà-dit" dans les *Essais* : emprunter, alléguer, citer », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 33, mai 1981, p. 35-51 ; Christine Brousseau-Beuermann, *La copie de Montaigne. Étude sur les citations dans les « Essais »*, Paris / Genève, Champion / Slaktine, « Études montaignistes », 1989 ; Michael Metschies, *La citation et l'art de citer dans les « Essais » de Montaigne*, Paris, Champion, « Études montaignistes », 1997. Sur Balzac, Mathilde Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres ». Écriture, polémique et critique dans la France du premier XVIIe siècle*, Paris, Champion, « Lumière classique », 2007. Voir également, à partir de Sévigné, Nathalie Freidel, « Pratique citationnelle et écriture de l'intime dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné », dans Cécile Lignereux et Julien Piat (dir.), *Une langue à soi. Propositions*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, « Stylistique et poétique », 2009, p. 57-72.

36. Voir Charles-Olivier Stiker-Métral, « La citation dans les *Fables* : mémoire de la culture européenne et auctorialité », *Le Fablier. Revue des amis de Jean de La Fontaine*, n° 31, 2020, p. 23-28.

37. Voir Marie-Frédérique Pellegrin, « "Un pédant à la cavalière" : le procès de l'imagination montaignienne chez Malebranche », dans Philippe Desan (dir.), *Les usages philosophiques de Montaigne du XVIe au XXIe siècle*, Paris, Hermann, « Philosophie », 2018, p. 83-101.

38. Voir par exemple le retournement des clichés citationnels chez Bossuet : Anne Régent-Susini, « L'intertextualité païenne dans les œuvres oratoires de Bossuet : statut et fonctions », dans Gérard Ferreyrolles (dir.), *Bossuet. Le Verbe et l'Histoire (1704-2004)*, Paris, Champion, « Colloques, congrès et conférences sur le classicisme », 2006, p. 231-247.

39. Voir par exemple Pierre Lyraud, « La manière de citer. Les citations latines montaniennes dans les *Pensées* », *Dix-septième siècle*, n° 287, avril 2020, p. 255-276.

au XVIIIe siècle, où l'enjeu est de profiter chaque fois de la position *autoritaire* du discours mis à distance. La citation aidera, en outre, à donner accès à ce qui ne *peut* venir de soi : et tel est aussi un des sens de l'autorité que l'on voit à l'œuvre dans les *Conversations chrétiennes* (1677) de Malebranche, lui que l'on voit si acharné, dans *De la recherche de la vérité* (1675), à accuser la citation[40]. Nulle contradiction, car c'est un certain usage de la citation qui est rejeté (qui ferait équivaloir allégation à psittacisme), et non la citation par elle-même, que l'habileté de l'orateur saura prudemment manipuler : « [U]n habile homme ne doit jamais citer que lorsqu'il n'est pas capable de se faire croire et de s'autoriser[41]. »

Habileté, ou politesse de l'esprit, tant la gestion de la citation semble une affaire de goût autant que d'intelligence, ou, somme toute, de distinction : « Il n'y a donc que les esprits médiocres qui aiment effectivement les citations et qui leur applaudissent de bonne foi[42]. » Par quoi se rejoint la troisième question essentielle, celle de la *sociabilité de la citation*, sa capacité à faire société. Parce qu'elle peut rapidement être du « prêt-à-citer » pour le « pédant » avide de se « parer » des bons mots, la citation suppose un réglage social[43], parfois modélisé par les traités de l'honnêteté, de sa propre parole et de son implication dans la parole. Il est significatif que ce soit dans un chapitre intitulé « Des bienséances », au sein des *Réflexions sur le ridicule*, que Morvan de Bellegarde stigmatise les citateurs de métier en un caractère – celui de « Florine » – qui « veut avoir la gloire d'avoir lu, et de citer les noms de plusieurs Auteurs[44] ». La manipulation d'une citation suppose comme un tact, voire un civisme, que l'on trouverait certes dans d'autres domaines, mais qui semble ici particulièrement exemplaire tant la citation et la prudence avec laquelle on l'emploie renégocient fortement l'image de soi que l'on veut proposer à l'autre. Et puisque c'est souvent de rhétorique judiciaire qu'il s'agit, on passera de la *justesse* de la

40. Sur le traitement stylistique de la citation chez Malebranche, voir Véronique Wiel, *Écriture et philosophie chez Malebranche*, Paris, Champion, « Lumière classique », 2004.

41. Richesource, *op. cit.*, p. 140.

42. Claude Fleury, « Si l'on doit citer dans les plaidoyers. Second Dialogue », *loc. cit.*, p. 126.

43. Exigence de naturel qui, au demeurant, était aussi celle du magistrat Faye d'Espeisses, mais fondée seulement sur un autre modèle d'éloquence, où l'utilisation raisonnée des citations et des sentences pouvait indiquer la non moins… naturelle érudition de l'homme de loi.

44. Morvan de Bellegarde, « Des bienséances », dans *Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter*, Paris, chez Jean Guignard, 1696, p. 400.

citation, témoignant des compétences sociales de l'orateur, à sa *justice*, témoignant des compétences plus largement morales de l'avocat. La manière de citer dit une manière d'être. De là, le rapport délicat que la citation entretient avec la « posture[45] » : il vaut mieux, selon les circonstances, s'effacer et déléguer son propos à un autre que soi, ou tout au contraire, réduire les convocations autoritaires pour donner l'impression d'une argumentation fondée sur la seule raison naturelle. De là, aussi, les différents visages sociaux de la citation, de la citation érudite précisément antisociale (la citation obscure, hétérolingue, celle du savant qui nous prend pour une encyclopédie…) à l'art du *détournement* codifié, après Costar, par Paul Pellisson, comme un art de « l'élégance », de « la gentillesse » et de « la surprise »[46], et jusqu'à cette *particitation* théorisée certes plus récemment par Dominique Maingueneau[47], renvoyant au contraire à un énoncé devenu sans auteur et attestant l'adhésion aux valeurs d'une communauté : le proverbe faisant circuler sa sagesse populaire, l'adage de droit, la citation littéraire devenue mantra (« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement »), etc. Et de là, enfin, la question de la communauté créée par une citation. Si les citations peuvent être d'« insanes bribes dépareillées du socle culturel » ou des « rengaines dans le vent »[48], elles peuvent aussi faire apparaître, voire souder, des communautés discursives : c'est évident pour les thésaurus religieux[49], mais c'est également très frappant pour les florilèges ou recueils de bons mots (appris par cœur) qui unissent les actants d'un même univers galant dans une mémoire récente, collective et mondaine, ou pour tels discours judiciaires qui, abandonnant les références antiques au profit de références à la littérature la plus récente, passent de l'idéal d'une communauté de savants à celui d'une communauté d'un public contemporain[50], et pour le genre des *Mémoires*, où l'insert

45. Voir Jérôme Meizoz, *Postures littéraires. Mises en scène modernes de l'auteur*, Genève, Slatkine Érudition, 2007.

46. Paul Pellisson, « Lettre X à M. de Donneville » (1651), voir ici même, la section « Documents », p. 143-151.

47. Dominique Maingueneau, « Hyperénonciateur et "particitation" », *Langages*, n° 156 (« Effacement énonciatif et discours rapportés »), décembre 2004, p. 111-126.

48. Claude-Louis Combet, *op. cit.*, p. 25.

49. Voir par exemple Dominique Maingueneau, *Sémantique de la polémique. Discours religieux et ruptures idéologiques au XVIIe siècle*, Lausanne, L'Âge d'homme, « Cheminements », 1983, p. 146, qui compare les choix citationnels des jésuites et ceux des « jansénistes », mais de façon un peu trop tranchée.

50. Voir Volker Kapp, « Intertextualité et rhétorique des citations », dans Marc-Mathieu Münch (dir.), *Recherches sur l'histoire de la poétique*, Francfort, Peter Lang, « Centre de

citationnel participe très explicitement de la convocation du passé et de son usage au présent. Cette « mise en contact des hommes et des œuvres[51] » qu'est la citation n'est donc pas seulement un outil stylistique : c'est une certaine vision de la parole d'autrui et du rapport que l'écrivain entretient avec cette altérité. Si la citation installe au cœur de l'étude la question de la gestion de la polyphonie et de sa mise en scène, elle n'installe pas moins en son cœur la question de la temporalité et de l'identité, au croisement de la singularité et de la collectivité. Claude Fleury en offre un remarquable exemple, en reconnaissant, par-delà les condamnations[52], la citation comme art et pratique de la mémoire[53] : en refusant le renvoi aux auteurs antiques, et en promouvant la littérature contemporaine – l'*Astrée*, le *Don Quichotte* ou la *Clélie* –, il rend très clair qu'il est désormais temps de se donner ses propres références, de créer ses propres dénominateurs communs[54]. Et c'est précisément ce à quoi invite Paul Pellisson dans une autre de ses lettres à M. de Donneville : « [D]ans les traités moraux, si on les faisait en français, il serait bon, à mon avis, d'alléguer de beaux passages de nos poètes, comme Plutarque en allègue des Grecs, de quoi pourtant personne ne s'est encore avisé, que je sache[55]. » De la citation comme moyen de promotion nationale.

Aussi la citation pourra-t-elle naturellement – mais en dépit des apparences – trouver sa place dans l'histoire de ce que l'on a pu appeler l'« âge de la connivence[56] ». Car si elle est escortée de signes voyants

recherche "littérature et spiritualité" de l'Université de Metz », 1984, p. 237-254 ; et « Le savoir livresque et / ou le style "naturel". La métamorphose de la culture oratoire du XVIe au XVIIe siècle (Jacques Faye d'Espeisses et Claude Fleury) », *Dix-septième siècle*, n° 227, mai 2005, p. 195-209.

51. Voir Marie-France Chambat-Houillon et Anthony Wall, *Droit de citer*, Rosny-sous-Bois, Bréal, « Langages & Co », 2004.

52. Au demeurant limitées, ou presque, à la rhétorique accordant au *docere* une place cruciale. Il est tout à fait lucide quant à la nécessité de tenir compte du genre, et autorise pleinement les genres du « divertissement » à citer, et dans toutes les langues (voir « Si l'on doit citer dans les plaidoyers. Premier Dialogue », *loc. cit.*, p. 63).

53. Voir Alexandre Tarrête, « Entre mémoire et oubli : la citation chez trois lecteurs de Montaigne (Du Vair, Camus, Guez de Balzac) », *Revue des sciences humaines*, n° 256 (« Usages de l'oubli. XVIe-XVIIIe siècles »), octobre-décembre 1999, p. 99-113.

54. Claude Fleury, « Si l'on doit citer dans les plaidoyers. Second Dialogue », *loc. cit.*, p. 97.

55. Paul Pellisson, « Lettre XI à M. de Donneville » (1651), voir ici même, la section « Documents », p. 150.

56. Ariane Bayle, Mathilde Bombart et Isabelle Garnier, « La connivence, une notion opératoire pour l'analyse littéraire », *Cahiers du GADGES*, n° 13 (« L'âge de la connivence : lire entre les mots à l'époque moderne »), 2015, p. 26.

et de gloses référentielles, elle ne saurait, il est vrai, maintenir cette complicité au cœur de la connivence, liant la discrétion d'un texte à l'inquisition d'un lecteur disposé à saisir le clin d'œil. Mais la citation sait tout aussi bien se faire *furtive* : délestée de ses atours érudits (sans dire d'où elle vient), fondue dans le flux d'un discours (sans marquer son hétérogénéité), ou encore partiellement réécrite (et devenue, alors, allusion), comment la citation ne pourrait-elle pas dans ces conditions participer à ces écritures insinuatives, œuvrant à *faire entendre* sans *dire* tout à fait ? Conjuguant le talent de l'exhibition au goût du masque (énonciatif), la citation se fera aussi bien, si c'est ce que l'on veut d'elle, discrète, et même clandestine[57] : à celui ou celle qui saura en remarquer la présence et en retracer l'origine d'être tout à la fois surpris de trouver et heureux d'être un de ces *happy few*.

Intégration, intégrité, incorporation : voilà qui constitue les coordonnées minimales d'une pratique de la citation définie comme un art de faire texte, de *se* faire, de faire société[58]. C'est à cet art de la brèche que les articles qui suivent sont consacrés, à ces discours qui accueillent la citation et aux locuteurs qui la portent, que ce savoir-faire soit considéré du point de vue des rhétoriques qui modélisent la pratique ou de celui des textes qui la mettent en œuvre[59]. Dans les deux cas, c'est le faire citationnel qui apparaît au premier plan ; de là, l'angle volontairement stylistique des articles ici réunis, qui préfèrent aux larges perspectives historiques l'exploration de poétiques singulières.

Ce dossier multiplie en effet les exemples des pratiques du XVIe au XVIIIe siècle. De la citation fortement démarquée (par collage ou montage) à la citation fondue et laissée au regard complice du destinataire, de l'allusif à la parlure, quand la citation est devenue tout entière une manière de parler, les articles déclinent dans leur ensemble les façons d'alléguer. Ils présentent encore, diversement, les objets cités (de l'intertextualité, pour la citation littéraire référencée, à l'interdiscursivité,

57. La connivence suppose la présence « d'un tiers exclu vis-à-vis duquel se joue la relation » (*ibid.*, p. 15).

58. Sur la citation comme fait de culture, voir Gary Saul Morson, *The Words of Others. From Quotations to Culture*, New Haven (CT), Yale University Press, 2011 ; voir aussi Willis Goth Regier, *Quotology*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2010.

59. C'est aussi la perspective de l'ouvrage collectif dirigé par Catherine Darbo-Peschanski, *op. cit.* Voir également Christian Nicolas (dir.), *« Hôs ephat', dixerit quispiam », comme disait l'autre… Mécanismes de la citation et de la mention dans les langues de l'Antiquité*, Grenoble, ELLUG, « Recherches et travaux », 2006.

pour le proverbe ou la sentence), les motivations derrière l'allégation (de la construction mémorielle à la polémique philosophique, du débat esthétique à l'instruction religieuse), les postures énonciatives (de la voix de l'historien-documentaliste à la voix du prédicateur-prophète ou à celle du philosophe professoral), et, ce faisant, les liens que tisse la citation entre celui qui est cité et celui qui cite (avec déférence dans le cas des prédicateurs citant la Bible, avec désinvolture contrôlée dans le cas de Diderot citant quelques contre-modèles, ou avec ironie, à la fois révérence et irrévérence, dans le cas de Pascal citant Épictète, ou de Voltaire citant Pascal), et entre celui qui cite et celui qui la reçoit : ici, la citation devient l'élément clé d'une rhétorique de l'exemple valorisant des conduites sociales précises ; là, elle renforce une communauté discursive partageant un même goût littéraire ou une même vision du monde ; là encore, elle dessine l'espace polémique d'un affrontement entre meilleurs ennemis d'un siècle à l'autre.

Sélection, extraction, recomposition : ce sont ces gestes qu'étudie Alicia Viaud, dans le premier article du dossier, montrant à partir du cas singulièrement circulatoire des *Mémoires* de Henri de Mesmes, insérés par Jean Le Laboureur dans les « Additions » aux *Mémoires de Michel de Castelnau*, que la citation s'y fait mode d'éditorialisation et emblème d'un certain rapport au savoir. L'article se livre ainsi à une relecture stimulante du genre même des mémoires du XVIe siècle, entre érudition et narration, collection et évaluation, force centrifuge d'une citation recueillie, et force centripète d'une énonciation éditoriale recomposant les fils d'une Histoire chargée d'illuminer et de valoriser des conduites. Autant que célébration, soutenue par quelques déplacements et omissions, la citation se fait ainsi *incitation* (à imiter la formation, la conduite exemplaire du grand homme) et *documentation*, le sectionnement des mémoires de Henri de Mesmes, dont les passages sont démarqués de la voix du mémorialiste par les italiques, étant l'indice d'un travail critique, « d'une évaluation de [l]a pertinence et [l]a fiabilité » du texte.

L'article de Pierre Lyraud fait entendre pour sa part que les rhétoriques du XVIIe siècle recommandent moins l'effacement de la citation que sa prudente négociation. Menaçant l'uniformité du texte, la citation impose de fait à ceux qui veulent la pratiquer un art du liage, à même d'insérer ce corps étranger sans déperdition argumentative. Moins principe de dispersion qu'élément de cohésion, moins décoration qu'ornementation, c'est-à-dire amplification décisive, la citation

peut alors permettre de *viser juste* : d'assurer la progression logique d'une séquence, d'assurer le réglage éthique de l'énonciation, d'assurer la cohérence stylistique de l'ensemble. À côté de l'allusion, résiste ainsi une pratique citationnelle placée sous le signe de la distinction contrôlée.

Et c'est précisément au plaisir de l'allusion qu'est consacré l'article de Constance Cagnat-Debœuf, étudiant les pratiques parémiologiques malicieuses de Molière, Lafayette et Perrault. Si les censeurs du bon goût frappent d'anathème l'usage explicite du proverbe, associé, comme d'autres formes citationnelles, à la posture des faux savants, ils le liquident moins tout de bon qu'ils n'invitent à en reprogrammer l'usage – « silencieux » : code comique dans *L'école des femmes*, où il participe à éclairer la conduite de l'action et le ridicule des personnages, il garnit le monde symbolique de *La princesse de Clèves* pour mieux suggérer, au-delà du plaisir de la connivence, l'ironie d'une narration appliquée, de façon souterraine, à dénoncer l'ambiguïté des conduites sociales. Voilà l'énoncé proverbial renvoyant allusivement le lecteur à un monde autrement cruel et hypocrite. Le processus est à l'œuvre également dans les *Contes* de Perrault, où il sert un art de la raillerie déguisée, mais où il aide, surtout, à promouvoir une autre mémoire linguistique : celle de l'antiquité gauloise, véritable « contre-culture face à l'hégémonique culture gréco-latine ».

Qu'en est-il lorsque l'écriture devient citationnelle au point qu'il n'est plus possible de bien distinguer la part du discours cité et celle du discours citant, mais seulement de tendre l'oreille à d'infinies réminiscences ? C'est ce qu'examine l'article de Laurent Susini à partir de la lecture pascalienne des *Entretiens* d'Épictète, nouvellement traduits sous le titre *Propos* au début du XVIIe siècle. Car si Pascal reconnaît explicitement en Épictète un maître à « citer », conjoignant une manière de dire et une matière à dire toute *commune*, le stoïcien offre au chrétien bien plus que quelques morceaux choisis : il lui offre une empreinte vocale – celle de la « tension dialogale » et même « agonale » des *Propos*, s'adossant chez Pascal, pour encore plus de mémorabilité, à une rhétorique de l'antithèse et à une savante dramatisation des rapports de force. Voilà ainsi renégociée la part d'un Épictète électrisé par Pascal : tel fragment rapporté par la critique à Montaigne ou saint Augustin devient, sous ce regard, aussi bien « pastiche » des *Propos*, toutes les sources se cumulant au bénéfice d'une vertigineuse polyphonie.

Outil de combat ici, sous la forme du proverbe, outil de combat là, sous la forme d'une citation extraite d'une œuvre tout à la fois admi-

rée et honnie : c'est ce que montre l'article de Nicolas Fréry, consacré au célèbre *Anti-Pascal* de Voltaire. « Chant amébée haineux », la forme résolument polémique de cette vingt-cinquième lettre philosophique fait du dialogue à distance une dispute rapprochée : tout *contre* les mots de l'adversaire, répondant à ces pensées décousues par d'autres pensées détachées, Voltaire extrait, à grand renfort de coupes et de silences concertés, les fragments qui construisent le portrait d'un « misanthrope sublime », et réfute les textes ainsi stigmatisés, en reprenant le plus souvent le patron formel de départ pour mieux le miner de l'intérieur. Si ce travail parodique masque dans quelques cas la cécité philosophique de Voltaire à l'égard des textes de départ, la collusion stylistique fait entendre, aussi, de troublantes affinités – si bien que la réfutation « confine », parfois, « à l'approbation ».

La citation est dans ce cas exhibée pour mieux s'en détacher. Mais elle peut tout aussi bien être au cœur d'un travail d'effacement ou de quasi-effacement, comme le montre l'article de Clara de Courson à partir de l'exemple singulier de *Jacques le fataliste et son maître* et de son « dérèglement généralisé du régime de la citation ». Avançant masquée, la citation en appelle à la connivence des lecteurs pour la reconnaître par-delà les approximations, les retardements attributifs, les gloses un peu lâches. Désinvolture narrative ? Moins sans doute que travail très concerté d'appropriation énonciative pour assurer un peu plus la dynamique interactionnelle du roman, et pour reconfigurer la rhétorique de l'autorité. Placées sous le signe de la lacune, les citations désattribuées préfèrent de fait la vacance énonciative à l'individualité énonciative, pour suggérer que le *lieu commun*, désormais, a changé de nature : de réserve autoritaire qu'il était, il s'est transformé en « espace d'énonciation partagée ».

Loin évidemment de céder à la tentative d'un épuisement des formes citationnelles, le dossier propose ainsi, par coups de sonde, d'envisager les citations comme autant de creusets d'invention stylistique, rhétorique, générique, philosophique ; autant de bords créés et négociés, et parfois savamment effacés, et autant de manières « "d'être avec"[60] ». Les exemples réunis ici montrent, espérons-le, que la manipulation de

60. Voir la liste, virtuellement infinie, proposée par Jacqueline Authier-Revuz, *op. cit.*, p. 631.

la citation est indissociable d'une persistante interrogation quant aux façons de reconnaître et de s'approprier *ce qui nous est commun*.

À cet égard, enfin, peut-être gagnerait-on à envisager plus nettement la littérature d'Ancien Régime par le concept si labile, mais par là si opératoire, d'*application*, cet « intraduisible du vocabulaire critique[61] » employé parfois pour désigner la recontextualisation d'une citation. La définition qu'en donne Furetière est comme souvent très riche :

> APPLIQUER, signifie quelquefois, s'Approprier, prendre pour soi. Cet homme *s'applique* bien des choses qui ne lui conviennent guère. Un homme chiche ne *s'applique* jamais ce qu'on dit en général contre les avares. Cet homme est ombrageux, il s'est *appliqué* une histoire qui ne le regardait point.
>
> APPLIQUER, se dit figurément en choses spirituelles et morales. Il a fort bien *appliqué* cette histoire, cet exemple, ce passage, cette autorité. Il *s'applique* à la Géométrie. Il ne *s'applique* qu'à médire. Et on dit absolument d'un homme, qu'il *s'applique*, pour dire, qu'il travaille, qu'il s'attache fortement à sa profession, ou à quelque ouvrage[62].

L'application, qui correspond aussi à la figure de l'accommodement[63], est fondamentalement un art de la récupération, combinant tout à la fois pouvoir de différence et mémoire de la différence, assimilation et distinction : telle est bien la fonction *anthologique* / *hantologique* de la citation, telle qu'on pourrait l'appeler, entre le morceau de texte à réénoncer et le morceau de passé jamais vraiment passé. À travers les articles ainsi réunis, dès lors, se dessine une manière de considérer cette littérature proprement hantée de la Première Modernité : comme un art de se trouver en faisant tourner les tables.

61. Adrienne Petit, « Le discours romanesque des passions. Rhétorique et poétique des passions dans la fiction narrative en prose du XVIIe siècle », thèse, Université Paris Sorbonne, 2016, p. 142.

62. Antoine Furetière, *op. cit.*, article « Appliquer » (gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b/f115).

63. « Les autorités accommodées à un sujet contraire ou très différent ont beaucoup de vivacité. […] Il est aussi possible de changer tout le sens de l'autorité que l'on applique et, dans ce cas, on le fait soit par figure de contrariété, soit par figure d'excès » (Baltasar Gracián, *Art et figures de l'esprit* [1648], trad. de l'espagnol par Benito Pelegrín, Paris, Seuil, 1983, p. 223).